

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

**SITUATION DE LA COMPTABILITE
DE LA CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALE
LEB/79/005**

REPUBLIQUE DU LIBAN

Rapport intérimaire

Republic of Lebanon
Office of the Minister of State for Administrative Reform
Center for Public Sector Projects and Studies
(C.P.S.P.S.)



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT**



**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
Genève 1981**

CONFIDENTIEL

ISBN 92-2-202873-2

SITUATION DE LA COMPTABILITE
DE LA CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALE

LEB/79/005

REPUBLIQUE DU LIBAN

Rapport intérimaire

Rapport établi pour le
Gouvernement de la République du Liban
par
l'Organisation internationale du Travail
en tant qu'organisation chargée de
l'exécution du projet pour le compte du
Programme des Nations Unies pour le Développement

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Genève 1981

CONFIDENTIEL

ISBN 92-2-202873-2

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I. ANALYSE DE LA SITUATION ET PREMIERS TRAVAUX ENTAMES</u>	2
1. Analyse des soldes débiteurs	2
2. Mécanisation des fichiers des succursales	2
3. Service comptable	3
<u>II. TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER ET PERSPECTIVES D'AVENIR</u>	3
1. Plan comptable	3
2. Mécanisation	3
3. Assistance future	4
<u>ANNEXE I</u> Analyse des soldes débiteurs	
<u>ANNEXE II</u> Mécanisation des fichiers des succursales	
<u>ANNEXE III</u> Restructuration du Département comptabilité	
<u>ANNEXE IV</u> Rapport No. 1	

INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement, le Bureau international du Travail a mis à la disposition du Gouvernement du Liban les services d'un expert en comptabilité pour aider la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans la réorganisation de la comptabilité générale. Cette mission s'inscrit dans un projet d'assistance à la CNSS, plus vaste, visant à améliorer son fonctionnement administratif et à renforcer ses techniques de gestion, en prévision de nouvelles charges de travail et d'obligations qui seront vraisemblablement confiées à la Caisse suivant l'application progressive d'un plan de sécurité sociale du Gouvernement.

L'expert, Monsieur Louis Deroche, est arrivé au Liban le 4 mars 1981. Suite aux événements qui se sont passés dans le pays à partir du 2 avril 1981, l'expert a malheureusement dû quitter Beyrouth, le 29 avril 1981, à la demande expresse du Gouvernement libanais, en accord avec les parties concernées du PNUD et du Bureau régional du BIT. Les contacts avec les responsables au Siège de la CNSS, à l'exception du Docteur Rida Wahid, Directeur général de la Caisse, étaient en effet devenus sporadiques et il était devenu difficile d'effectuer une mission constructive.

L'expert avait pour mandat :

- l'élaboration d'un projet de révision du règlement financier de la CNSS;
- l'évaluation de la situation de la comptabilité générale et notamment l'établissement des bilans depuis 1974;
- la définition des procédures et méthodes de travail visant la modernisation de gestion de la comptabilité;
- l'étude et l'éventuelle mise en application de la mécanisation de la comptabilité générale et des procédures se rapportant au recouvrement des cotisations.

Conformément aux instructions contenues dans le dernier paragraphe de la note d'orientation technique qui lui a été remise avant son départ pour le Liban, l'expert a établi son premier rapport le 31 mars 1981 (annexe IV, rapport No. 1). Il est bien évident qu'il y a peu d'éléments nouveaux à y ajouter et l'on peut se référer à son contenu. Néanmoins, certains travaux en cours au moment des événements du 2 avril, et grâce aux quelques contacts que l'expert a encore eus après cette date, lui permettent d'apporter quelques précisions complémentaires sur l'analyse de la situation de la CNSS.

L'expert remercie vivement toutes les personnes qui lui ont apporté leur aide et leur soutien et, notamment, le Docteur Rida Wahid, Directeur général de la CNSS, Monsieur G. Cordahi, Actuaire principal et Monsieur Antoine Sreih, Informaticien.

I. ANALYSE DE LA SITUATION ET PREMIERS TRAVAUX ENTAMES

1. Analyse des soldes débiteurs

Ainsi qu'il était mentionné au paragraphe V. III du rapport No 1, une lettre a été adressé au Directeur général par l'expert (annexe I), préconisant une méthode pour l'analyse des soldes débiteurs par ancienneté de la dette. Il faut répéter qu'à défaut de cette analyse, les membres du Conseil d'administration de la Caisse n'approuvent pas les bilans établis depuis 1972. L'analyse préconisée par l'expert a été approuvée par la Direction générale qui a même considéré que l'on pourrait se contenter de séparer les dettes en 3 catégories au lieu de 4 :

- a) les dettes inférieures à 50 L.L.;
- b) les dettes supérieures à 50 L.L. et inférieures à 150 L.L.;
- c) les dettes supérieures à 150 L.L.

[N.B. Fin avril 1981, le dollar U.S. valait environ 4 L.L.] Il est toutefois évident que l'analyse préconisée n'a jamais pu être entamée, suite aux événements, mais, tout au moins, la méthode existe et a été approuvée et, dès que les événements le permettront, elle devra être appliquée.

2. Mécanisation des fichiers des succursales

En collaboration avec Monsieur Antoine Sreih, Informaticien, une lettre a été adressée à la Direction générale concernant l'organisation mécanographique des succursales après la mise en service opérationnelle, au Siège, de l'ordinateur IBM 4331 acheté par la CNSS et attendu le 2 octobre prochain (cf. paragraphe III. III du rapport No. 1). Cette proposition rencontrait les desiderata du Directeur général avec lequel Monsieur Sreih et l'expert en avaient préalablement discuté.

Il est utile de préciser que cette proposition de mécanisation partielle des succursales résulte du fait que les différents terminaux prévus avec l'installation de l'ordinateur 4331 ne peuvent être utilisés qu'au Siège et son inutilisables dans les succursales pour les raisons suivantes :

- les services téléphoniques ne sont pas fiables à l'intérieur du pays;
- le service télex ne fonctionne pas entre le Siège et les différentes succursales.

Etant donné les difficultés de communications à l'intérieur du Liban, difficultés inhérentes à la situation qui prévaut dans ce pays depuis 1975, la Direction générale souhaite accorder aux succursales une certaine autonomie tout en conservant le contrôle général des opérations de la Caisse au Siège social.

La proposition faite à la Direction générale, à la date à laquelle elle a été faite, ne doit donc être considérée que comme une suggestion et non comme une option définitive. La situation étant susceptible d'évoluer d'ici la mise en service de l'ordinateur 4331.

3. Service comptable

Ainsi qu'il était prévu au paragraphe V. II du rapport No. 1, une restructuration du Département comptabilité a été élaborée, en collaboration avec Monsieur Elie Khoueir, Chef comptable de la CNSS. L'expert n'a malheureusement pas revu ce dernier depuis le 2 avril et, à cette date, il avait été convenu avec lui de revoir cette proposition de restructuration.

Néanmoins, il l'annexe au présent rapport (annexe III), tout en précisant :

- que la lettre préparée n'avait pas pu être remise à la Direction générale, et
- que la proposition qu'elle engendre ne peut être considérée comme définitive, mais qu'elle constitue néanmoins une base sur laquelle la restructuration pourrait être effectuée.

Un organigramme et un détail des travaux des différentes sections de la comptabilité sont annexés au projet de lettre. Les qualifications des responsables des différentes sections comptables 1re catégorie et comptable 2e catégorie respectent le vœu émis par le Docteur Rida Wahid d'éviter des titres tels que Chef de service ou Chef de bureau.

II. TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dès que les événements le permettront, l'expert estime que les tâches les plus urgentes à accomplir sont les suivantes :

1. Plan comptable

Comme il a déjà été indiqué dans le rapport No. 1 (paragraphe V. I), le plan comptable devra être revu dans la perspective de la mécanisation. Il faudra ouvrir de nouveaux comptes et comptes auxiliaires permettant entre autres d'avoir plus de détails sur les charges des différentes branches de la Caisse. L'on songe, notamment, à la branche Assurance maladie-maternité où il faudrait séparer les différentes rubriques :

- honoraires de médecin
- frais d'hospitalisation
- médicaments
- frais funéraires, etc.

2. Mécanisation

La firme IBM s'est chargée de la formation du personnel qui sera engagé par la CNSS, pour les besoins de la mécanisation, après la mise en marche du nouvel ordinateur.

Il serait téméraire, hélas, d'espérer que l'ordinateur sera opérationnel au 1er janvier 1982, ainsi que les responsables le souhaitaient, ceci en fonction des événements dans le pays. En effet, ainsi qu'il était mentionné dans le rapport No. 1 (paragraphe III. III), certains impératifs auraient dû être respectés et, notamment, le recrutement et la formation du personnel nécessaire au Service Informatique. Il est, d'ores et déjà, certain que ce recrutement, qui devait être effectué au mois d'avril, ne sera pas fait avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Par ailleurs, depuis les événements, le centre mécanographique de l'Armée libanaise à Kfarchimah ne fonctionne plus et le bilan au 31.12.1976, qui était en voie d'achèvement fin mars, sera retardé tant que la situation ne redevient pas normale.

Tout ceci pour dire que les retards de la comptabilité signalés dans le rapport No. 1 (paragraphe III. I) ne feront que s'aggraver.

3. Assistance future

Il n'est évidemment pas aisé, à ce stade, de parler des perspectives d'avenir de la CNSS, tant que la situation au Liban ne sera pas régularisée.

Cependant, l'expert estime que la présence d'un expert en comptabilité, pour exécuter les tâches définies ci-dessus, serait indispensable à la CNSS, quand les événements le permettront, bien entendu. Il pense que cette assistance pourrait être nécessaire pendant une période de 4 à 6 mois et qu'elle devrait, si possible, suivre la mise en service du nouvel ordinateur.

Beyrouth, le 30 mars 1981

Monsieur le Directeur général,

Objet: Analyse des Soldes débiteurs

Revenant à l'entretien que nous avons eu à ce sujet avec vous, veuillez trouver ci-après la présentation que nous comptons adopter pour cette analyse.

1. Tous les soldes débiteurs du Bilan arrêtés au 31 décembre de l'exercice sont analysés par année d'origine de la dette et ce pour les cinq derniers exercices. Les dettes antérieures à cinq ans tombent en effet sous le coup de la prescription légale.
2. Cette analyse étant terminée, les différents soldes sont groupés en quatre catégories, de manière à montrer l'importance de chacune d'elles.
 - a) les dettes inférieures à 10 LL
 - b) les dettes supérieures à 10 LL et inférieures à 50 LL
 - c) les dettes supérieures à 50 LL et inférieures à 150 LL
 - d) les dettes supérieures à 150 LL

Nous suggérons par ailleurs, que les dettes datant de plus de douze mois et inférieures à 150 LL soient annulées et imputées aux comptes de Résultats des branches concernées.

Nous estimons en effet que les frais de recouvrement et le coût des écritures comptables nécessaires pour la tenue des comptes inférieurs à 150 LL sont supérieurs aux montants recouverts.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

L. Deroche
Expert en Comptabilité B.I.T.

Le 15 avril 1981

Monsieur le Directeur général,

Objet: mécanisation des fichiers des succursales

L'ordinateur 4331 sera installé le 2 octobre 1981 au Siège de la Sécurité sociale et les unités de collection des données seront installées dans les succursales.

1. Le travail du système central sera global du point de vue comptabilité, cotisation, bordereaux, administration et statistiques.

2. Les unités dans les succursales serviront pour la collection locale des données de paiement, cotisation, A.F., etc. qui seront traitées et modifiées par le système central.

Pour mécaniser le traitement des fichiers locaux dans les succursales et même les agences en fonction des volumes de leurs fichiers d'AF et d'IFS et de maladie, nous vous proposons, Monsieur le Directeur général, d'installer dans ces centres des machines électroniques intelligentes, à mémoire et munies d'écran et d'imprimante.

A. Les avantages de ces machines sont:

1. Supportent plusieurs applications et différentes sortes de travail.
2. Les données sont enregistrées sur des diskettes (mini-disques) de grande capacité qui peuvent être facilement transmises au centre du siège pour être modifiées et contrôlées.
3. Servent pour trouver facilement et rapidement sur l'écran toutes les informations concernant un travailleur ou un employeur tout en fournissant une copie imprimée de ces informations.
4. Peuvent être programmées pour traiter ces informations et avoir des listes, totaux, statistiques, etc.
5. Peuvent servir comme unité de collection des données.
6. La mémoire centrale de ces machines a une capacité de 32 K ou 64 K.
7. La diskette peut supporter jusqu'à 1.2 million de caractères chacune, ce qui correspond à 10.000 travailleurs de 120 caractères chacun sur une même diskette.

.../

B. Ces machines seraient installées au prorata des volumes des fichiers dans les succursales et agences suivantes:

Bachoura	2
Zahlé	1
Tripoli	2
Saida	1
Dora	1
Jounieh	1
Bedaro	1
Chekka	1
Achrafié	1

soit au total: 11 machines.

C. Le prix d'une machine est approximativement:

\$ 23'000.-

D. Plusieurs marques, pourvu qu'elles soient compatibles avec l'ordinateur central 4331 IBM, sont disponibles sur le marché local.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général,
l'assurance de notre considération distinguée.

A. Sreih

L. Deroche
Expert BIT

Monsieur le Directeur général,

Objet: Restructuration du Département Comptabilité

Nous vous prions de trouver, en annexe à la présente, un projet de restructuration du Département Comptabilité.

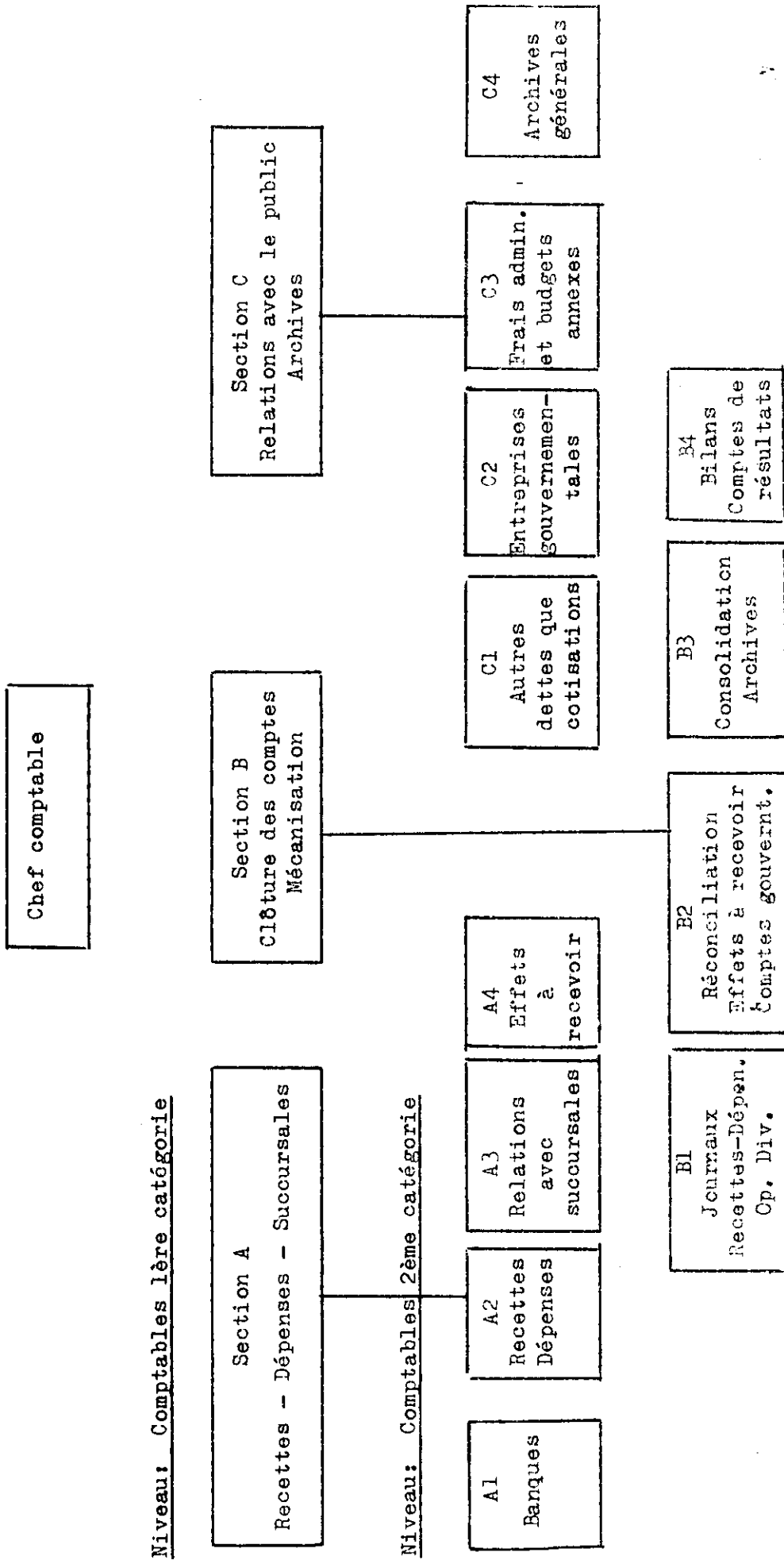
Ce projet est basé sur la nécessité de décentraliser ce département, de manière à permettre au Chef comptable de consacrer son temps aux tâches les plus importantes et, notamment, à une meilleure organisation de son département.

Il tient compte également de l'importance de plus en plus grande de la sécurité sociale et de la prochaine mécanisation complète de la Comptabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

L. Deroche
Expert en Comptabilité

Annexes: 2



Détail des travaux des différentes sections de la Comptabilité

C.C.A - Responsable: Comptable 1ère catégorie

- Opérations des recettes et des dépenses.
- Opérations des succursales et relations avec le Siège social.

Comptables 2ème catégorie

- A1: Section des banques;
- A2: Section des recettes et des dépenses;
- A3: Section de contrôle et relation entre le Siège et les branches;
- A4: Section des effets à recevoir.

C.C.B - Responsable: Comptable 1ère catégorie

- Clôture des comptes du budget général.
- Clôture des comptes du budget administratif.
- Tout ce qui a rapport au bilan, balances mensuelles et résultats (MECANISATION).

Comptables 2ème catégorie

- B1: Section de réconciliation des journaux - recettes comptant et chèque. Tenue du journal auxiliaire des opérations diverses;
- B2: Section de réconciliation des effets à recevoir, comptes des entreprises gouvernementales, C.N.S.S. et soldes D. et C.
- B3: Section de consolidation des écritures, contrôle codification et archive des documents comptables.
- B4: Section de relation avec l'ordinateur, programmation, terminaux, balances mensuelles, bilan et résultats, relation avec la Cour des comptes.

.../

C.C.C - Responsable: comptable 1ère catégorie

- Relations avec le public: (- prestations (A.F., I.F., etc.);
(- liquidation de cotisations du
(gouvernement;
(- frais administratifs.
- Archives.
- Mesures de recouvrement des sommes autres que les cotisations.

Comptables 2ème catégorie

- C1: Section de recouvrement des dettes autres que les cotisations.
- C2: Section des cotisations et A.F. des entreprises gouvernementales.
- C3: Section des frais administratifs et droguerie (budget annexe).
- C4: Section de l'archive de tous les services.

Rapport N° 1

Date : 31 mars 1981

Au : Chef du Département Sécurité Sociale. BIT - GENEVE

De : DEROCHE Louis, Expert en Comptabilité, poste 0 2

Projet: LEB/79/005 Sécurité Sociale

c.c. Représentant Résident des Nations Unies B.P. 3216
Beyrouth, LIBAN

Directeur du Bureau Régional du BIT, B.P. 114-5095
Beyrouth, LIBAN

I. Introduction

L'expert est arrivé au Liban le 4 mars 1981, à l'issue de son briefing à Genève.

Conformément aux instructions contenues dans le dernier paragraphe de la note d'orientation technique qui lui a été remise par le département de la Sécurité Sociale, l'expert présente un bref rapport sur l'analyse de la situation après trois semaines de mission.

II. Contacts, visites

Depuis son arrivée à Beyrouth, l'expert a eu les contacts suivants:

<u>PNUD</u> : Mr. Guy Van Doorselaere	Représentant Résident
<u>CNSS</u> : Mr. Le Dr. Rida Wahid	Directeur Général de la CNSS
Mr. Wadih Akl	Chef de la Commission technique
MM. les directeurs et chefs de service de la CNSS	
<u>BIT</u> : Mr. S. Dajani	Directeur du Bureau Régional
Mr. J. Sayegh	Directeur Adjoint id.

Il a également visité une succursale de la CNSS à Badaro, ainsi que le centre mécanographique de l'Armée à Kfarchimah, qui traite les documents qui lui sont adressés par la CNSS sur son ordinateur.

III. Analyse de la Situation

III. I - Comptabilité

En dehors de l'enregistrement journalier des opérations comptables, encaissement des cotisations, paiement des Prestations, qui font partie du travail quotidien, quelques dates feront mieux comprendre quelle est la situation actuelle.

- a) Dernier bilan terminé: 31.12.1974
- b) En voie d'achèvement : bilan au 31.12.1976 (groupant les exercices 1975 et 1976, suite aux événements).
- c) Dernier bilan approuvé par le Conseil d'administration:
31.12.1972

Ce retard considérable dans l'établissement des bilans est dû uniquement à la mécanisation effectuée par les soins du Centre Mécanographique de l'Armée libanaise. Les listings reçus à la comptabilité ne vont pas au delà de fin 1976, et, par conséquent, les écritures comptables ne peuvent pas être enregistrées, après cette période.

Ce qui précède, nécessite une explication complémentaire: la Caisse envoie chaque mois environ 16 000 bordereaux de cotisations aux 16 000 entreprises affiliées contre 34 000 avant les événements. Il est intéressant de noter que c'est la Caisse elle-même qui en assure la distribution dans tout le pays, les services postaux n'étant pas fiables pour l'effectuer.

Les employeurs complètent le bordereau pour les trois branches:

1. Allocations Familiales: taux 7,5%. Plafond 2 500 LL
(depuis le 1.1.80)
2. Assurance Maladie-Maternité: taux 7% id. 750 LL
(5,5% à la charge de l'employeur,
1,5% contribution du travailleur).
3. Indemnités fin de Service: taux 8,5%. Pas de plafond (taux ramené à 8% pour les artisans).

N.B. Un régime spécial existe également pour les artisans, en matière d'Allocations Familiales et d'Assurance Maladie-Maternité. L'employeur indique également les Prestations qu'il a payées à ses travailleurs, en l'occurrence les Allocations Familiales, dont les Montants ont été triplés depuis le 1.1.80 et qui s'élevèrent:

- pour l'épouse à 65 LL par mois
- par enfant à 35 LL id. (avec maximum de 5).

Quand il présente son bordereau mensuel à la Caisse, soit au siège social, soit : l'une des succursales, un liquidateur de la CASS, calcule les Cotisations et les Prestations payées par lui. Il s'agit donc d'une compensation, mais il est important de noter comment cette compensation est faite, dans la pratique.

Prenons, comme exemple, le cas d'un employeur dont le total des Cotisations pour les trois branches s'élève à 300 LL et qui a payé 165 LL d'Allocations Familiales.

Voici comment la compensation est effectuée:

A.F. Cotisation	100 LL	-	Prestation	100 LL	Solde dû	-
A.M.M. id.	75 LL	-	id.	65 LL	id.	10 LL
I.F.S. id.	<u>125 LL</u>	-	id.	<u>-</u>	id.	<u>125 LL</u>
	300 LL			165 LL		135 LL
	=====			=====		=====

Seuls les montants figurant dans la 5^{ème} colonne (Solde dû) sont inscrits dans les formulaires: Journée de Caisse comptant, ou journée de Caisse chèques et bien entendu, l'employeur reçoit une quittance de 135 LL.

Cette explication assez longue, est nécessaire pour comprendre ce qui résulte de ce système de "Compensation". Bien entendu, les bordereaux sont annexés aux formulaires "Journée de Caisse" et ils sont adressés au Service/Cotisations, qui après vérification des calculs, les envoie au Centre Mécanographique pour enregistrement sur Diskette (ou mini-disque) et ordinateur.

Il va de soi, qu'à la mécanisation, l'ensemble des opérations est enregistré et que l'on reconstitue donc le bordereau tel qu'il a été établi à l'origine. Toutefois, vu le retard considérable dans l'établissement des listings, les chiffres ne sont connus à la Caisse que plusieurs années après. En attendant, ni la comptabilité, ni le service Cotisations, ni les Actuaire ne connaissent le montant exact des Cotisations pour les trois branches respectives, et par voie de conséquence, les Réserves ne peuvent pas être calculées correctement.

En dehors d'une mécanisation comptable partielle du journal et du grand livre, la comptabilité est tenue de manière archaïque sur des registres et l'on n'a même pas introduit le système décalque qui aurait eu, à tout le moins, l'avantage de réduire les écritures.

La situation est, faut-il le souligner, exactement semblable dans les différentes succursales de la Caisse, où aucune opération n'est mécanisée.

III. II Service Comptable

Mis à part le Chef-comptable, Monsieur Elie Khoueir, il n'y a aucun autre cadre du service comptable responsable. Il y a, par conséquent, un fossé entre le Chef de Service et ses employés, il en résulte pour lui un surcroît de travail considérable et la nécessité de tout superviser.

III. III Mécanisation

Selon le contrat passé avec la Firme IBM, le nouvel ordinateur est attendu à la Caisse le 2 octobre prochain. Il s'agit du modèle IBM 4331, de la dernière génération des ordinateurs de cette Firme.

Le Directeur du Service Informatique de la CNSS Monsieur S. SAWAYA espère que la Mécanisation sera opérationnelle le 1^{er} janvier 1982. L'une des premières tâches, en dehors de la reprise par la Caisse des travaux actuellement réalisés par l'Armée, sera la Mécanisation complète de la Comptabilité et l'adaptation du plan comptable, en fonction des nouvelles possibilités d'information.

Toutefois, pour que cette mécanisation soit opérationnelle au 1^{er} janvier 1982, il faudra respecter certains impératifs du calendrier et, notamment, le recrutement du nouveau personnel nécessaire au service informatique. Selon les informations reçues de la Direction Générale, ce recrutement sera effectué dans le courant du mois d'avril 1981. Les nouveaux recrutés devront, en premier lieu, apprendre les rouages de la Sécurité Sociale avant d'être formé pour le nouvel ordinateur, cette dernière formation étant assurée par la Firme IBM.

Il est nécessaire de songer également au recrutement de l'expert en informatique prévu au document de projet (poste 03), annexé au Mémoire technique établi par M. A. Proust, consultant en Sécurité Sociale, en Mai 1978.

A ce sujet, la Direction générale de la Caisse après avoir discuté avec ses collaborateurs du Service Informatique, estime que le profil du candidat, dont le C.V. a été remis par l'expert, dès son arrivée, ne correspond pas à ses besoins. Le Docteur Rida WAHID apprécierait de recevoir d'autres candidatures et il se demande si le Siège à Genève pourrait prendre contact avec la direction de la Firme IBM, à ce sujet.

Si l'on s'en réfère au document de projet, mentionné ci-dessus, la durée prévue pour la mission de l'expert en informatique est de 7 mois, répartis en deux séjours successifs, respectivement de 4 et 3 mois.

L'expert souhaite que cette mission coïncide:

- d'une part, avec sa mission qui se termine le 24 août, et
- d'autre part, avec l'arrivée du nouvel ordinateur le 2 octobre.

Dans cet esprit, il suggère, pour autant que l'on trouve le candidat et que la chose soit réalisable, que le spécialiste en informatique arrive au Liban début juillet et que sa mission se termine fin octobre.

IV. Divers

IV. I Homologues

Depuis son arrivée à la Caisse, l'expert travaille en étroite collaboration avec le chef comptable, Monsieur Elie Khoueir qu'il rencontre quotidiennement.

Le Directeur du service informatique Monsieur S. Sawaya a également mis à sa disposition un de ses collaborateurs Monsieur Antoine Greih, informaticien, qui assiste actuellement à une réunion organisée en France, par la firme IBI. Dès son retour au Liban, prévu le 10 avril, l'expert travaillera également en collaboration avec ce spécialiste en informatique.

Il a également des contacts étroits et réguliers avec l'actuaire principal de la Caisse, Monsieur G. Cordahi et avec Mr. A. Turk, directeur financier.

Il estime donc que la question de la contre-partie est réglée conformément aux nécessités de sa mission.

IV. II Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée par l'expert, pour l'accomplissement de sa mission et, à vrai dire, la seule, consiste dans le fait que tout est écrit en arabe. Tant les instructions financières que le plan comptable, les documents et livres de la comptabilité; tout est en arabe. Bien sûr, il s'est habitué très rapidement aux chiffres, mais cela ne lui indique pas de quels comptes il s'agit. La Direction de la CNS3 a mis à sa disposition un traducteur, mais, à ce jour, seule une dizaine de pages des instructions financières ont été traduites. Avec le Chef-Comptable, une partie du plan comptable et certains documents de base ont également été traduits.

V. Plan de Travail

Tenant compte de l'analyse de la situation telle qu'elle a été exposée ci-dessus, l'expert a l'intention d'accomplir les tâches suivantes, qu'il espère mener à bien.

V. I Comptabilité

Revoir l'ensemble du Plan comptable et des documents comptables dans la perspective de la future mécanisation, ceci en étroite collaboration avec le chef comptable et l'informaticien.